

Image not found or type unknown



Delais de passage au tribunal suite a un excès de vitesse

Par **ouioui50**, le **30/05/2011** à **20:53**

Bonjour,

Je me suis fait juméliser par 2 motards, à 182km/h retenus pour 110 km/h autorisés, en août 2010 => suspension administrative de 4 mois sur le champ, j'ai donc passer une visite médicale et récupéré mon permis après ces 4 mois. Depuis, aucune nouvelle ?